



Mesdames, Messieurs,

Lorsque l'on se retourne sur l'année scolaire écoulée, on s'aperçoit que la question des rythmes a occupé l'espace médiatique, a mobilisé l'énergie des enseignants, des parents, des élus, des services de l'Éducation Nationale avec finalement 18,6% des communes et 22,3% des écoles qui travailleront le mercredi matin à la rentrée.

Nous n'avons cessé de le dire, d'autres leviers essentiels auraient du être mis en œuvre avant en faveur de la réussite des élèves : baisse des effectifs, révision des programmes, RASED, formation initiale et continue...

Pour le SNUipp FSU, ce décret représente une atteinte aux conditions de travail des enseignants mais aussi aux conditions d'apprentissage des enfants en autorisant, par exemple, une pause méridienne dépassant les deux heures et qui aura les effets inverses du but recherché, à savoir allonger au lieu de raccourcir la journée scolaire.

Et pourtant, vous insistiez Mme la DASEN, dans un courrier adressé aux maires du département le 2 avril dernier, je cite « *Il faut à nouveau rappeler que la réforme porte d'abord et essentiellement sur les rythmes scolaires et donc sur le temps scolaire. Le premier effet que vous permettrez en adoptant la nouvelle semaine de 4,5 jours, est un rythme plus propice aux apprentissages (5 matinées obtenues par le raccourcissement de classe les après-midi) et des journées mieux équilibrées. Ce point est essentiel pour la réussite des élèves...* », fin de citation.

Nous regrettons, aujourd'hui que vous n'ayez pas été assez entendue. Les débats ont essentiellement porté sur l'organisation du temps périscolaire (financement, locaux, encadrement, organisation) au détriment du temps scolaire pour une semaine équilibrée, le système dérogatoire devenant non plus l'exception mais la règle dans de nombreuses communes !

Nous pouvons doré et déjà affirmer, en tant qu'organisation syndicale majoritaire que les problèmes soulevés sont déjà nombreux dans les écoles : organisation des emplois du temps, des temps partiels, du remplacement, de l'occupation des locaux, de l'emploi du temps des personnels municipaux et des EVS AVS..

Pour le SNUipp FSU, ce décret Peillon amplifie et accentue les inégalités de traitement des élèves sur le territoire à travers la mise en place des PEDT. Aucune péréquation entre les communes n'est prévue pour modérer cette inégalité. Les écoles rurales vont être fragilisées. Nous tenons à un système éducatif identique sur tout le territoire.

Une école soumise aux impératifs politiques, économiques, sociaux d'une collectivité ne peut prétendre être une école de la réussite de tous.

Pour toutes ces raisons, mesdames et messieurs, nous ne participerons pas à cette réunion.

Nous ne servirons pas de caution à la mise en place d'un décret que nous contestons comme la majorité des personnels que nous représentons.

Les représentants du SNUipp-FSU24

